



| | |
|--|--|
| COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINTES | CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 8 juin 2021 |
|--|--|

Date de convocation : mercredi 2 juin 2021

Délibération n° CC_2021_95
Nomenclature : 7.1.2

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 53

Votants : 61

Pouvoirs :

Mme Annie GRELET à M. Jean-Luc FOURRE, M.
Pascal GILLARD à M. Fabrice BARUSSEAU, Mme
Renée BENCHIMOL-LAURIBE à M. Pierre DIETZ,
M. Charles DELCROIX à M. Joël TERRIEN, Mme
Dominique DEREN à M. Ammar BERDAI, M.
Jean-Philippe MACHON à M. Philippe ROUET,
M. Jean-Pierre ROUDIER à Mme Céline
VIOLLET, Mme Véronique TORCHUT à Mme
Marie-Line CHEMINADE
Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Compte administratif 2020 du Budget
Annexe Transports Urbains et Mobilités

Le 8 juin 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni à distance en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Eric PANNAUD, 1^{er} Vice-Président, Monsieur Bruno DRAPRON, Président, s'étant retiré au moment du débat ainsi qu'au moment du vote conformément aux obligations légales.

Présents :

M. Eric PANNAUD, M. Bernard COMBEAU, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Claudine BRUNETEAU, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jacki RAGONNEAUD, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Jean-Claude LANDREIN, M. Raymond MOHSEN, M. David MUSSEAU, Mme Mireille ANDRE, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Philippe CREACHCADEC, M. Laurent DAVIET, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, Mme Céline VIOLLET, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Pierre HERVE, M. Michel ROUX, , Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Bruno DRAPRON, M. Rémy CATROU et M. Patrick PAYET

Secrétaire de séance : M. Bernard COMBEAU

RAPPORT

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice :

SECTION D'EXPLOITATION

- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5 359 972,38€ (Budget 2020 : 5 689 975,14 €).

Chapitre 011 - Charges à caractère général - s'établit à 95 378,44 € (Budget 2020 : 137 065 €).

Les dépenses sont constituées principalement de :

- La maintenance des applications métiers (35 312 €) dont 31 522 € pour le système de billettique,
- La location de l'espace commercial « Buss » (28 820,11 €),
- Les dépenses liées aux actions de sensibilisation aux nouvelles modalités de déplacement, alternatives à l'utilisation du véhicule, pour 8 199,54 €,
- Différentes adhésions pour 7 576,84 €.

Chapitre 012 - Charges de personnel -s'établit à 200 136,73 € (Budget 2020 : 200 137 €)

Ce poste comprend les salaires et charges des agents affectés à ce service. Par ailleurs se rajoutent les charges de personnel dites « à répartir ». Ces dernières concernent le remboursement au budget principal de la quote-part des rémunérations portées par celui-ci pour les fonctions supports, politiques et techniques (Vice-Président, direction générale, ressources humaines, finances, juridique, travaux) soit la somme de 63 327 €.

Chapitre 014 - Atténuation de produits - s'établit à 100 € (Budget 2020 : 1 200 €)

Ce chapitre comprend les remboursements de versements mobilité (VM) aux tiers éligibles qui en font la demande.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante- s'établit à 4 636 744 € (Budget 2020 : 4 713 000 €).

Les principales dépenses sont constituées :

- Du forfait de charges (4 138 000 €) versé par Kéolis en vertu de la concession de service public en cours,
- Des prestations de transport exécutées par la région Nouvelle Aquitaine (450 000 €),
- De la subvention d'équipement versée à la ville de Saintes en co-financement des travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus (26 348,24 €),
- De l'adhésion au syndicat mixte intermodal de la région Nouvelle Aquitaine (20 000 €).

Chapitre 66 -Charges financières - s'établit à 4 358 € (Budget 2020 : 4 358 €).

Ces dépenses correspondent aux intérêts des emprunts en cours.

Chapitre 042- Opérations d'ordre entre sections - s'établit à 423 255,21 € (Budget 2020 : 423 256 €) et concerne la dotation aux amortissements des dépenses d'équipement.

- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 5 719 517,41 € (Budget 2020 : 5 689 975,14 €).

Chapitre 70 -Produit des services - s'élève à 466 486,81 € (Budget 2020 : 570 120 €)

Les recettes usagers sont en baisse en 2020 en raison de la crise sanitaire.

Chapitre 73 - Impôts et taxes - s'élève à 2 773 317,38 € (Budget 2020 : 2 200 000 €) et concerne le versement mobilité (VM). Un engagement de 554 134,32 € rattaché à tort à l'exercice 2020 augmente d'autant les recettes de 2020 et diminuera les recettes de 2021 pour le même montant.

Chapitre 74 - Dotations et subventions - s'élève à 1 626 929,76 € (Budget 2020 : 1 660 645 €).

Cette somme intègre :

- Le transfert financier de la région Nouvelle Aquitaine en lieu et place du Département de Charente Maritime (convention du 12 août 2013) pour 186 035 €,
- Le transfert financier de la région Nouvelle Aquitaine (convention du 17 juillet 2017) pour 1 425 610,68 €,
- La participation du Centre Communal d'Action Sociale de Saintes (25 184,08 €) selon la convention

- relative au titre solidaire « pass'buss »,
- Le rattachement de la subvention de l'ADEME pour le poste de chargé de mission mobilité (-9 900 €).

Les autres recettes sont constituées :

- Du Chapitre 75 -Autres produits de gestion courante - pour 10 285,46 € (Budget 2020 : 10 000 €). Ces recettes correspondent à la redevance d'occupation du dépôt et de la boutique Buss par Keolis.
- Du Chapitre 77 - Produits exceptionnels - pour 823 800 € (Budget 2020 : 951 356 €). Cette somme est constituée principalement de la subvention d'équilibre versée par le budget principal pour 820 000 €.
- Des opérations d'ordre pour 18 698 € relatives aux amortissements de subventions.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Les dépenses d'investissement s'élèvent à 570 499,73 € (Budget 2020 : 1 588 582,39 €).

Les dépenses d'équipement sont de 453 223,37 € (Budget 2020 : 1 389 304,39 €) et concernent principalement :

- L'acquisition de 3 minibus (330 203,70 €),
- L'acquisition du système de billettique et la formation (49 662,52 €),
- Divers travaux au dépôt et locaux BUSS (44 655,47 €).

Des restes à réaliser sont constatés au 31 décembre 2020 pour 39 626,15 € pour l'étude du schéma directeur piste cyclable.

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 76 096,16 €, le **remboursement de l'avance budgétaire** au budget principal de 22 482,20 €. Le capital restant dû au 31/12/2020 était de 433 319,35 €.

Les opérations d'ordre pour 18 698 € relatives aux amortissements de subventions.

- Les recettes d'investissement s'élèvent à 453 896,33 € (Budget 2020 : 1 178 978 €). Elles sont constituées pour l'essentiel :
 - Des dotations aux amortissements des dépenses d'équipement pour 423 255,21 €,
 - D'une subvention versée par l'Agence de l'Eau pour la mise aux normes des eaux pluviales sur le site BUSS pour 29 941,12 €.

Des restes à percevoir sont constatés au 31 décembre 2020 pour 187 136 € correspondant à une subvention du fonds européen de développement régional (FEDER) pour le nouveau système de billettique (145 103 €) et une subvention de l'ADEME pour l'appel à projet vélo (42 033 €).

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-1, L.2121-31 et L.2121-14,

Après la présentation du budget primitif de l'exercice 2020 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que le Président de la CDA de Saintes, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2020 les finances de la Communauté d'agglomération de Saintes,

Considérant le rapport du compte administratif 2020 présenté ci-dessus,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 1^{er} juin 2021,

Il est proposé au Conseil Communautaire,

- de procéder au règlement définitif du Budget Annexe Transports Urbains et Mobilité de l'exercice 2020 en fixant comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

BALANCE GENERALE DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS ET MOBILITE
DU 1^{er} JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

| | Réalizations | | Restes à réaliser |
|-------------------------------|------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | Section d'exploitation | Section d'investissement | Section d'investissement |
| Recettes de l'exercice | 5 719 517,41 € | 453 896,33 € | 187 136,00 € |
| Dépenses de l'exercice | 5 359 972,38 € | 570 499,73 € | 39 626,15 € |
| Résultats de l'exercice | + 359 545,03 € | -116 603,40 € | - |
| Solde des restes à réaliser | - | | + 147 509,85 € |
| Résultats antérieurs reportés | + 279 156,14 € | + 409 604,39 € | - |
| Résultats de clôture | + 638 701,17 € | + 440 510,84 € | - |

- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions par :

- 60 Voix pour
- 1 Voix contre (M. Pierre DIETZ au nom de Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE)
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.